CESE Wallonie

Pôle Aménagement du territoire

AVIS

AT.26.181.AV

Programme communal de développement rural d'ARLON

Avis adopté le 13/11/2026

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 33
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune d'ARLON
- *Auteur de projet :* IMPACT
- *Organisme d'accompagnement :* FRW
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13 § 2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 12/10/2026
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 6/11/2026

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1ère convention-exécution :* Création d'une nouvelle salle de village à Freylange
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 23/09/2026

Brève description du projet et de son contexte :

La commune d'Arlon, est située au sud de la Province de Luxembourg, dans la région agro-géographique de Lorraine. Elle est composée de 22 villages : Sampont, Fouches, Heinsch, Freylange, Stockem, Viville, Bonnert, Guirsch, Heckbous, Frassem, Seymerich, Waltzing, Schoppach, Udange, Toernich, Sesselich, Weyler, Autelhaut, Clairefontaine, Autelbas-Barnich, Sterpenich et Arlon.
Au 1er janvier 2025, elle comptait 31 492 habitants pour une superficie de 118,34 km².
La stratégie de développement s'articule autour de quatre axes majeurs, déclinés en quatorze objectifs opérationnels, pour répondre aux défis de la pression foncière, de la mobilité et de la cohésion sociale :

1. Dynamiser les villages et favoriser les échanges et la cohésion sociale
   - *En apportant de la convivialité et en luttant contre l'isolement*
   - *En développant de nouvelles activités et fonctionnalités dans les infrastructures intérieures*
   - *En créant des espaces extérieurs de convivialité*
   - *En soutenant les associations et les activités locales*
2. Améliorer et valoriser le cadre de vie
   - *En améliorant la qualité environnementale et la biodiversité*
   - *En mettant en valeur le patrimoine et les espaces naturels*
   - *En accompagnant la transition énergétique par des actions spécifiques*
3. Faciliter les déplacements durables et sécurisés et améliorer les connexions entre les espaces urbains et ruraux
   - *En développant des infrastructures de mobilité douce*
   - *En renforçant la sécurité de tous les usagers*
4. Favoriser un tissu économique local dynamique et une offre de services variée
   - *En renforçant l'offre médicale et paramédicale, l'accès aux soins et en soutenant les professionnels de la santé*
   - *En développant des logements adaptés et accessibles*
   - *En étendant l'accès à la culture*
   - *En maintenant une production alimentaire locale et en développant l'économie circulaire*
   - *En optimisant la communication et l'information*

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune d'ARLON.

Le diagnostic est complet et permet d'avoir une bonne vision globale du territoire communal. Le Pôle aurait néanmoins apprécié disposer d'une analyse plus approfondie de la biodiversité, ce qui aurait permis de mieux mettre en évidence les enjeux plus spécifiques de biodiversité du territoire arlonais.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Il en résulte une bonne participation de la population ainsi qu'une bonne appropriation citoyenne du projet. Le Pôle souligne également les efforts fournis pour bien impliquer les jeunes dans le processus.

Le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité, malgré les faiblesses relevées au niveau du diagnostic. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Il offre aussi une image pertinente et conforme à la réalité territoriale d'Arlon et au processus participatif. De plus, les apports de la population sont clairement identifiés.

Le Pôle relève que la stratégie repose sur quatre axes majeurs, eux-mêmes déclinés en quatorze objectifs opérationnels pour répondre aux défis de la pression foncière, de la mobilité et de la cohésion sociale. Vu la configuration de la commune qui présente tant des caractéristiques urbaines que rurales, il relève également que le PCDR est plutôt considéré comme un outil qui vient compléter d'autres outils stratégiques déjà à disposition de la commune d'Arlon.
Le Pôle regrette le caractère très général des axes majeurs qui sont toutefois déclinés en objectifs opérationnels qui sont plus adaptés aux spécificités du territoire arlonais.

Concernant la partie 5, le Pôle souligne la bonne répartition des fiches-projets au sein des différents lots et le fait qu'elles portent de manière équilibrée sur des projets matériels et immatériels. Il regrette cependant que les fiches-projets prioritaires portent principalement sur des projets de maisons de village et des espaces de convivialité. Il invite la commune à diversifier les projets qui seront menés à court terme de manière à mieux répondre à l'ensemble des enjeux du territoire, dont notamment en matière de mobilité et de biodiversité.
Le Pôle regrette enfin que le lot 0 reprenne certains projets qui ne découlent pas directement du processus d'élaboration de l'opération de développement rural mais plutôt d'autres politiques menées par la Commune.

Enfin, concernant la fiche-projet prévue en première convention, à savoir la création d'une nouvelle maison de village à Freylange, le Pôle estime qu'elle est cohérente avec les objectifs de développement définis dans la stratégie et qu'elle répond à un besoin avéré. Au vu du montant élevé de l'estimation budgétaire, il invite la commune à rechercher toutes les sources de financement possibles pour compléter la subvention qui sera attribuée dans le cadre du développement rural.

Yves HANIN
Président